



Marché du soir

Logan DEFROYERE

Madame, Monsieur,

Pour la quinzième année, les fêtes de la Pentecôte de BAS-OHA débiteront par notre traditionnel « marché du soir ».

**Celui-ci aura lieu le VENDREDI 2 Juin 2017 de
18H00 à 23H00.**

Cette année encore, nous mettrons l'accent sur la **diversité** des produits présentés, produit du terroir et artisanat, mais maraîchers et commerçants locaux seront aussi de la fête.

Votre participation des années précédentes vous a permis de découvrir une organisation sans faille et bien rodée. Et si vous nous rejoignez pour la première fois cette année, vous découvrirez une ambiance conviviale.

Merci de nous faire confiance en remplissant notre « bon de participation » ci-joint, et en nous le renvoyant par courrier à l'adresse ci-dessous ou par E-mail.

Les inscriptions seront clôturées le 26 mai, la caution doit également être versée pour cette date.



sans caution, pas d'inscription



Envie d'avoir plus d'informations avant de vous engager, faites-le nous savoir :

- par courrier: Logan DEFROYERE, Chaussée de Wavre 106/1, 4520 WANZE.
- par E-mail à marchedusoir@hotmail.be
- par téléphone au 0465/82.58.13 (Logan Defroyère)

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le comité organisateur,

Logan DEFROYERE.

Avec le soutien de : l'administration communale de WANZE, radio NOSTALGIE, les journaux du groupe VLAN (l'Annonceur), L'Avenir, Proximag et MAES, l'agenda des marchés.

REGLEMENT 2017

- Article 1 -Le marché aura lieu le **Vendredi 2 Juin** de 18H00 à 23H00.
- Article 2 -Les exposants posséderont soit un registre TVA, de commerce ou d'artisanat de type ambulant ou seront repris comme vendeurs autorisés a effectuer des ventes philanthropiques. Ils devront à tout moment pouvoir présenter leurs papiers aux membres du comité et de l'administration. Si un ou l'autre exposant s'expose sans registre TVA, de commerce ou d'artisanat de type ambulant,.... s'exposeront sous leur entière responsabilité si un contrôle des services concernés s'effectuera lors du marché.
- Article 3 -Les exposants seront prêt à recevoir le public au **plus tard à 18h** et ne démonteront pas leur étale **avant 23h**.
- Articles 4 -Une alimentation en électricité sera disponible gratuitement, mais le comité organisateur ne pourra être tenu responsable d'éventuelles coupures de courant pouvant survenir. Cependant, **vous devez vous munir des rallonges nécessaires (+50m)**. Nous mettrons également un éclairage minimum sur tout le site. Vous pourrez également vous fournir en eau, pour cela il suffit de vous munir de seau, une alimentation en eau étant disponible au bar.
- Article 5 -Une caution sera versée sur le compte BELFIUS numéro : BE90 0682 3380 9332. Celle-ci fera office de réservation de l'emplacement et sera entièrement remboursée suivant les conditions de l'article ci-dessous. L'emplacement réservé est de types « échoppe »(max 3tables de styles Brasseur).
- Si vous désirez une terrasse de dégustation meublée supplémentaires, celle-ci vous coûtera 5€ par tables (2max) et 2.50€ par banc(4max). le prix de cette location ne sera pas remboursé. La terrasse est disponible uniquement meublée, aucun meuble extérieur à l'organisation ne sera accepté.
- Ou
- Si vous possédez et désirez installer des « manges-debout », l'espace terrasse vous sera facturé 12.50€ (3mange-debout max)
- Attention : Ces deux espaces ne peuvent être cumulés
- Article 6 -La caution, d'un montant de CINQUANTE EUROS, sera entièrement remboursée si et seulement si le commerçant est présent et prêt à l'heure demandée et s'il respecte l'ordre et la PROPRETE du site, les dimensions données par nos PLACEURS et conformes au plan prédéfini, si le matériel loué est rendu en bon état et si le règlement complet est respecté.
- Article 7 -Seule la caution fera office de réservation définitive. Sans celle-ci, AUCUN emplacement ne sera réservé. Lors de cette réservation, veuillez préciser combien de tables sont nécessaires pour votre « échoppe » (celle-ci sont gratuite) et si vous désirez une terrasse (voir article 5). Celle-ci seront prête sur votre emplacement a votre arrivée et seront comptée par le comité organisateur lors de votre départ (veuillez s .v. p. avertir les organisateurs de votre départ pour effectué cette vérification).
- Article 8 -Le matériel utilisé par l'exposant répondra au normes de sécurité exigées par l'organisme d'agréations (AIB Vinçotte ...) ou par les pompiers (réchaud a gaz).
- Article 9 -Le bulletin de participation ainsi que le règlement datés et signé nous seront envoyé, la caution et la réservation d'une éventuelle « terrasse » nous seront versées en même temps.
- Article10 -Tous les articles seront décrits sur le bulletin de participation et seuls ces produits seront accepté sur « l'échoppe ».

Les responsables vérifieront que l'articles 2 et l'articles 10 sont bien respectes avant le début du marché.

Je soussigné(e)..... représentant(e) de.....confirme avoir lu et accepté le règlement du marché du soir de Bas-Oha. <div style="text-align: right;">Signature</div>
--